

AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles Avis technique

Règles des courtiers membres

Destinataires à l'interne :

Affaires juridiques et conformité

Audit interne

Comptabilité réglementaire

Crédit

Détail

Haute direction

Opérations

Pupitre de négociation

Personne-ressource :

Mindy Kwok

Analyste de l'information, Politique de
réglementation des membres

416 943-6979

mkwok@iiroc.ca

12-0066

Le 23 février 2012

Liste des bourses et des associations reconnues (aux fins des entités réglementées)

La présente liste indique les bourses et les associations dont les membres sont admissibles à titre d'« entités réglementées », selon la définition donnée à cette expression dans les directives générales et définitions du Formulaire 1 (Rapport et questionnaire financiers réglementaires uniformes). Ces bourses et ces associations satisfont aux six critères prévus dans la définition d'entités réglementées.

Les entités réglementées représentent l'une des quatre catégories de contreparties que doivent utiliser les courtiers membres pour déterminer les marges obligatoires et les obligations en matière de capital applicables à ces contreparties.

Cette liste a été mise à jour et modifiée comme suit :

- l'American Stock Exchange sera désignée sous sa nouvelle appellation NYSE AMEX LLC;
- la Bolsa de Valores de Sao Paulo sera désignée sous sa nouvelle appellation Bolsa de



Valores de São Paulo - BVSP (Bovespa S.A. - BVSP);

- la Bourse de valeurs suisse sera désignée sous sa nouvelle appellation SIX Swiss Exchange AG;
- la London International Financial Futures and Options Exchange sera désignée sous sa nouvelle appellation London International Financial Futures and Options Exchange (LIFFE).

La [présente liste](#) remplace la liste antérieure jointe à l'Avis de l'OCRCVM 10-0302 publié le 19 novembre 2010 et entre en vigueur immédiatement.